



République Française

* * *

PRESIDENCE
* * *
SECRETARIAT GENERAL
* * *

N°1221-2011/ARR/DJA

du : 20/04/2011

AMPLIATIONS
Commissaire délégué 1
Trésorier 1
DEFE 1
DJA-Doc 1
Intéressés 2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 11 269-2009 du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 11 269-2009 du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au a) du point 2 « secteur du développement économique » de l'arrêté modifié du 8 octobre 2009 susvisé, monsieur Gil BRIAL remplace monsieur Philippe MICHEL au comité consultatif des investissements dans sa composition restreinte.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.